

votre agent général
MME DIKIC DELPHINE
PLACE DU 8 MAI 1945
26800 PORTES LES VALENCE
☎ 04 75 43 55 90
☎ 04 75 42 87 44
✉ agence.dikic@axa.fr



Assurance et Banque

N° ORIAS 09 052 780 (DELPHINE DIKIC)
Site ORIAS www.orias.fr

SARL REYNAUD PHILIPPE TP
44 RUE LEON GAUMONT
ZI DE BRIFFAUT
26000 VALENCE

Votre contrat

Construction NTP/LUS

Vos références

Contrat
0000004300526604
Client
1175837104

Date de journee
19 octobre 2021

ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :
SARL REYNAUD PHILIPPE TP
44 RUE LEON GAUMONT
ZI DE BRIFFAUT
26000 VALENCE
N° SIREN/SIRET : 49817392100012

Est titulaire du contrat d'assurance n° 0000004300526604 pour la période du 01/10/2021 au 01/10/2022.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe «Activités souscrites» ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 euros.
Cette somme est portée à 30 000 000 euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.